



Commune de TOSTAT

Procès Verbal Conseil Municipal du 6 mars 2017

C.R. n°29

L'an deux mille dix-sept, le 6 mars à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la commune, légalement convoqué le 1^{er} mars 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LUSSAN, Maire.

Etaient présents : M.M. LUSSAN - MORA – GARCIA - PELAEZ – SOULES - MALLET - MMES FISCHER - SARNIGUET

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M.M. MARTIGNIER - TORRES

Mme Stéphanie FISCHER a été désignée comme secrétaire.

M. le Maire accueille l'ensemble des élus présents et ouvre la séance en rappelant l'ordre du jour :

- 1) Préparation réunion publique PLUI du 10 mars,
- 2) Point fiscalité commune 2017 (réunion Trésor Public le 2/3),
- 3) Point carte scolaire 2017 (réunion Préfecture le 8/3),
- 4) Point réunion syndicat Adour (réunion Préfecture le 3/3),
- 5) Acquisition BAYAC (fixer le prix du terrain),
- 6) Directives urbanisme à partir du 1^{er} mars 2017,
- 7) Devenir de VAE (réunion élus 14 mars 2017),
- 8) Participation 2017 SDIS (réunion des maires le 16/3),
- 9) Questions diverses.
 - Travaux voirie 2017 (réfection RD8 traversée du village),
 - Programme berges Adour 2017

Approbation du PV précédent

M. le Maire rappelle les points abordés lors de la séance du 6 février 2017 et demande, à l'ensemble du conseil municipal, les remarques éventuelles qu'il aurait à formuler sur le procès-verbal correspondant qui leur a été transmis par courrier électronique ou postal.

Aucune remarque n'étant émise, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le procès-verbal du conseil municipal du 6 février 2017.

1- Préparation réunion publique PLUI

Une réunion publique à l'attention des propriétaires du « cœur de village » est organisée le 10 mars prochain à la cantine.

2- Point fiscalité 2017 de la commune

Une réunion s'est tenue au Trésor Public sur la fiscalité 2017 le 2 mars dernier. Suite à la fusion des intercommunalités la taxe professionnelle est perçue dorénavant par la Communauté de communes Adour-Madiran. Celle-ci versera aux communes une attribution de compensation.

La fiscalité 2017 sera neutre pour les contribuables.

3- Point carte scolaire 2017

Une réunion se tiendra en Préfecture le 8 mars prochain à ce sujet.

4- Point réunion Syndicat Adour

Une réunion s'est tenue en Préfecture le 3 mars dernier à ce sujet. Des travaux sont prévus sur l'Adour, mais pour démarrer une Directive d'Intérêt Général doit être validée par la Préfecture. Cela devrait déboucher pour le 15 avril.

Il faudra réunir les riverains côté Marsac.

5- Acquisition BAYAC

La commune souhaite acquérir une partie du terrain BAYAC situé à côté de l'école, d'une superficie de 1 484 m².

Les membres du conseil municipal souhaitent mettre cette acquisition en attente.

6- Directives urbanisme partir du 1^{er} mars 2017

La police de conformité des constructions soumises à autorisation sera réalisée par le maire.

Les tuiles noires sont interdites sur tout le département des Hautes-Pyrénées.

7- Devenir du Val d'Adour Environnement

Une réunion est prévue sur ce sujet le 14 mars prochain.

8- Participation 2017 SDIS

Une réunion est prévue le 16 mars prochain.

Les membres du conseil municipal souhaitent que le SDIS transmette son bilan d'activité et financier.

9– Questions diverses

- Travaux voirie 2017 : le département a informé la commune que le goudronnage du RD8 serait réalisé jusqu'à la sortie du village.
- Programme berges Adour 2017 : des travaux de nettoyage des enrochements sont prévus en 2017.
- Syndicat d'Electrification : il change de nom pour Syndicat d'Energie.
- Projet microcentrale électrique : un projet est en cours sur la digue de Sarniguet.
- Les travaux d'épareuse sur toutes les voies communales sont reconduits en 2017 par la Communauté de Communes Adour-Madiran.
- La famille Rivière d'Arc du château nous autorise à nettoyer les végétaux sur le canal à côté de l'église.
- Il est proposé de procéder à la restauration du mémorial COUGET situé près du canal.
- Il faut procéder au remplacement d'un arbre sur la place de la mairie.
- Rue des Pyrénées (C. FORIES) : problème de fixation du câble téléphonique. Il faut faire appel à France Télécom pour qu'ils viennent le fixer.
- Devis panneaux signalétique : il convient de chiffrer l'achat de panneaux signalétiques.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h00.

Fait à Tostat, le 6 mars 2017

Le maire,

B. LUSSAN

MME FISCHER

M. GARCIA

M. MALLET

M. MARTIGNIER

M. MORA

M. PELAEZ

MME SARNIGUET

M. SOULES

M.TORRES